

# Mobul, Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5)

9 communes > 5 historiques et 4 nouvelles > Broc | Bulle | Echarlens | Gruyères | Le Pâquier | Marsens | Morlon | Riaz | Vuadens

Mobul 5 communes  
PA4  
Mobul 5 communes  
PA3  
Mobul 5 communes  
PA1

## Analyse de la situation et tendances

- > Nouvelle loi cantonale sur la mobilité LMob
- > Plan directeur régional de la Gruyères approuvé
- > Périmètre PA5 étendu à 4 communes - Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens : multipolarité urbaine et liens plaine-montagne
- > Intégration des thématiques liées au tourisme et aux loisirs
- > MOCA : Progression relativement forte dans les indicateurs TP, plutôt faible pour les autres indicateurs
- > Evolution de la population et des emplois, impacts sur la mobilité
- > Essor des mobilités cyclable et électrique, de la mobilité partagée

## Rapport de mise en oeuvre

- > 2023 : adhésion des 4 nouvelles communes à Mobul
- > Retard d'une partie des mesures et réévaluation des priorités en coordination avec l'urbanisation, les retards de procédure et les adaptations de projet

## Besoins d'action

### « Les objectifs du PA5 »

- > BA1 S'adapter aux changements climatiques : désimperméabilisation, végétalisation, renforcement de la biodiversité
- > BA2 Améliorer la qualité des espaces publics
- > BA3 Construire vers l'intérieur de manière dense, mixte et qualitative
- > BA4 Garantir les conditions d'accueil en emplois industriels
- > BA5 Renforcer la mise en réseau des polarités
- > BA6 Intensifier la mobilité piétonne au sein des secteurs urbains
- > BA7 Rendre la mobilité cyclable intuitive et sûre
- > BA8 Instaurer une approche multimodale de la sécurité
- > BA9 Maîtriser l'accessibilité TIM
- > BA10 Poursuivre la planification d'agglomération dans la continuité des générations précédentes

## Urbanisation

- > Transcription dans les PAL
- > Suivi et mise en oeuvre des sites stratégiques urbains
- > Suivi et mise en oeuvre des sites stratégiques d'activité

## Transports (avec demande de cofinancement)

- > Gestion du trafic : Monitoring et téléjalonement, compartimentage du centre-ville, ajustements du système de transport
- > Valorisation / sécurité de l'espace routier : Requalifications d'espaces publics, sécurisation du chemin de l'école
- > Interfaces multimodales : Liaubon
- > Mobilité douce : Liaisons et jalonement cyclables, stationnement vélo
- > Infrastructures pour bus / TP : Décarbonation du réseau, aménagement des arrêts sur chaussée
- > Mobilité électrique dans les transports privés : Bornes de recharge publiques de quartier
- > Gestion des pics d'affluence et renfort multimodal des axes touristiques

## Transports (sans demande de cofinancement)

- > Instauration d'une charte des aménagements routiers
- > Communication sur le jalonement d'itinéraires cyclables
- > Actions de promotion de la mobilité douce
- > Etude pour harmoniser la gestion et le dimensionnement du stationnement
- > Etude sur le compartimentage routier
- > Etude sur les passages à niveau
- > Soutien à la mobilité électrique

## Vision d'ensemble 2040

nouveau PA5

### Une agglomération verte et ouverte

- Continuité paysagère et biologique
- Espace paysager d'importance
- Écrin paysager
- Massif préalpins
- Colline
- Espace de plaine
- Forêt en plaine
- Lac et cours d'eau

### Une agglomération dynamique et multipolaire

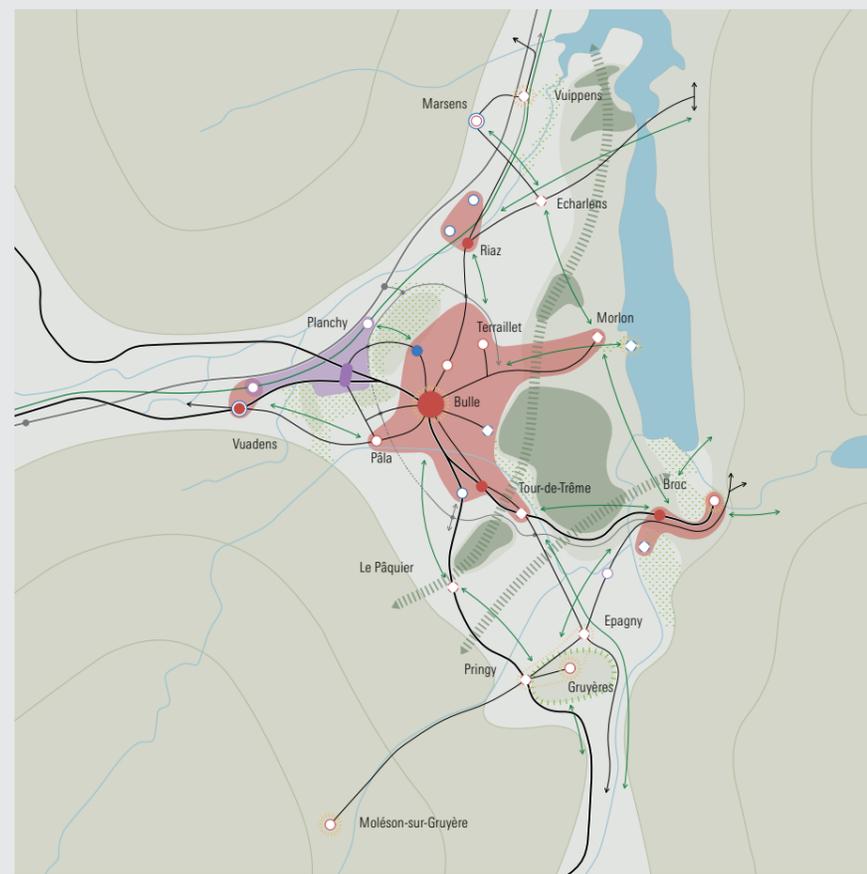
(Localités / Activités / Equipements publics)

- Ville-centre
- Pôle centre
- Pôle régional
- Pôle local
- Pôle touristique

- Train
- TP routier structurant
- Autoroute et jonction
- Route structurante sans TP
- Axe fort vélo (longue distance)

### Une agglomération à échelle humaine

- Centre multipolaire
- Réseau MD



## Stratégies sectorielles

- > Plan de synthèse
- > Stratégie Paysage
- > Stratégie Urbanisation
- > Stratégie Transport (multimodale)
  - Interfaces multimodales *nouveau PA5*
  - Sécurité *nouveau PA5*
  - Mobilité piétonne *nouveau PA5*
  - Mobilité cyclable
  - Transports publics
  - Transports individuels motorisés
  - Stationnement *nouveau PA5*
  - Electromobilité *nouveau PA5*

## Mesures

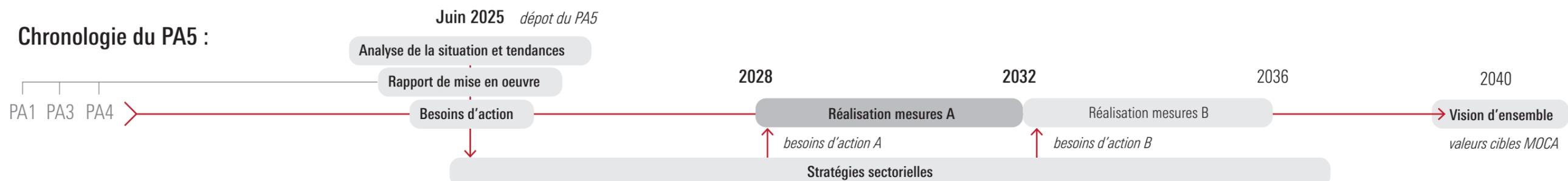
### Paysage

- > Transcription dans les PAL
- > Guide pour l'accompagnement paysager et biologique des liaisons de mobilité douce
- > Plan canopée
- > Désimperméabilisation et végétalisation : cours d'école, cimetières, parkings, places publiques
- > Résilience des villes
- > Valorisation des cours d'eau et de leurs abords

## Mesures d'ordre supérieur

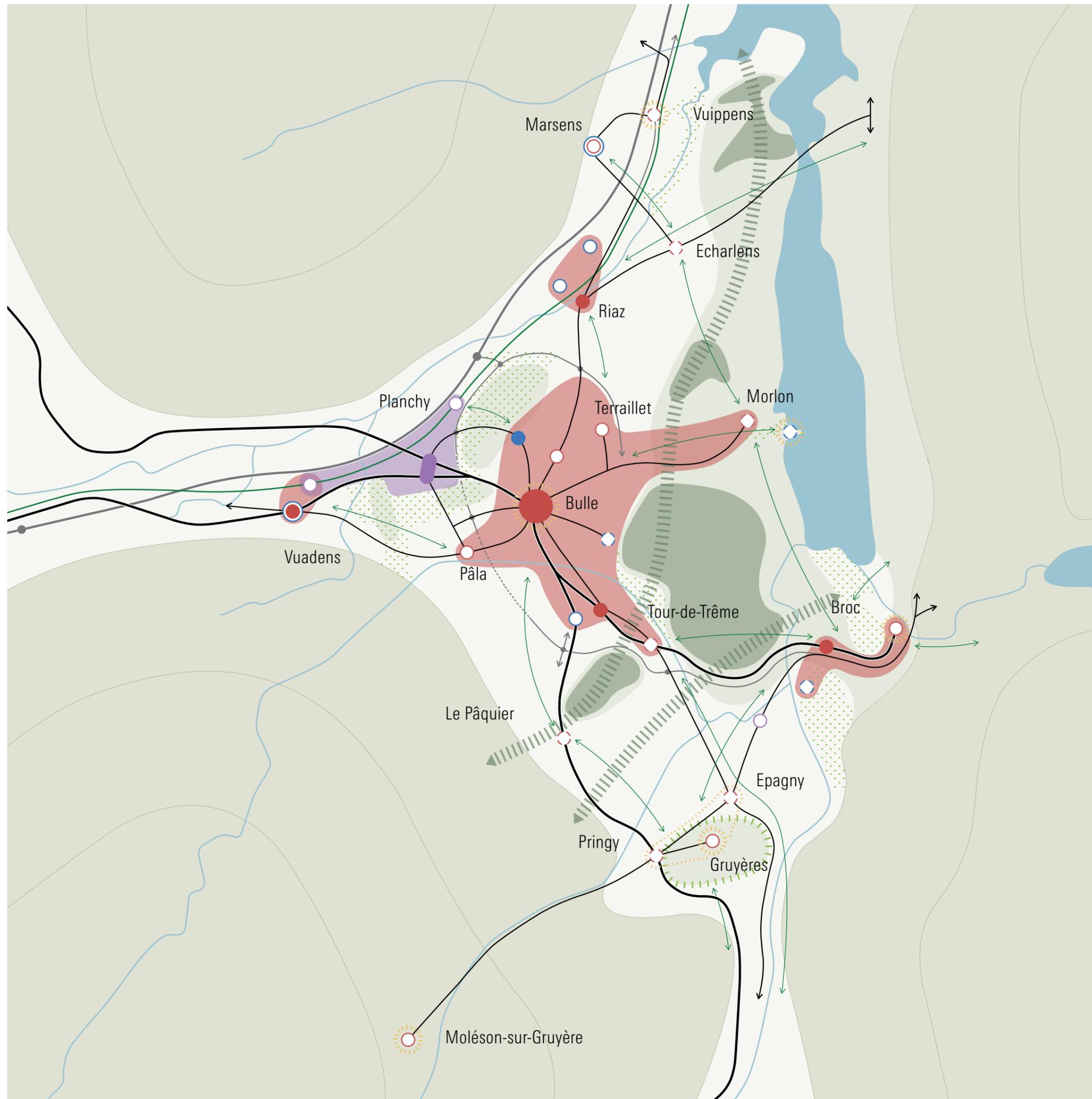
- > Sécurisation jonction autoroutière
- > Assainissement système autoroutier/H189
- > Déplacement de la halte de la Ronclina
- > Etude des haltes de Planchy et de la Parqueterie
- > Etude pour la valorisation de l'interface marchandise de Planchy
- > Etude d'amélioration de la gare de Vuadens
- > Vision ferroviaire cantonale 2050+

## Chronologie du PA5 :



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.1 VISION D'ENSEMBLE 2040



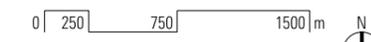
#### Une agglomération verte et ouverte

- Continuité paysagère et biologique
- Espace paysager d'importance
- Écrin paysager
- Massif préalpins
- Colline
- Espace de plaine
- Forêt en plaine
- Lac et cours d'eau

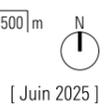
#### Une agglomération dynamique et multipolaire

(Localités / Activités / Équipements publics)

- Ville-centre
- Pôle centre
- Pôle régional
- Pôle local
- Pôle touristique
- Train
- TP routier structurant
- Autoroute et jonction
- Route structurante sans TP
- Axe fort vélo (longue distance)
- Centre multipolaire
- Réseau MD



Echelle : 1 : 40'000  
Format : A3



[ Juin 2025 ]

## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

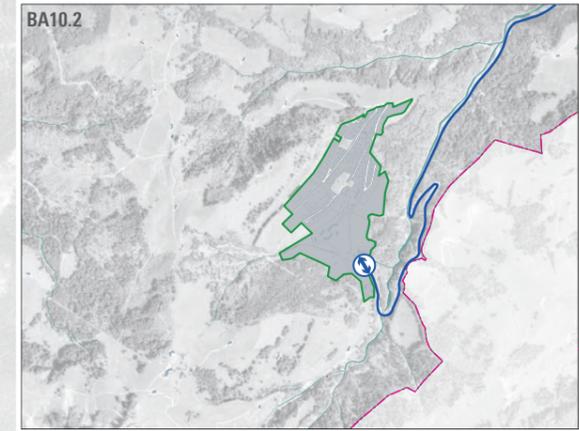
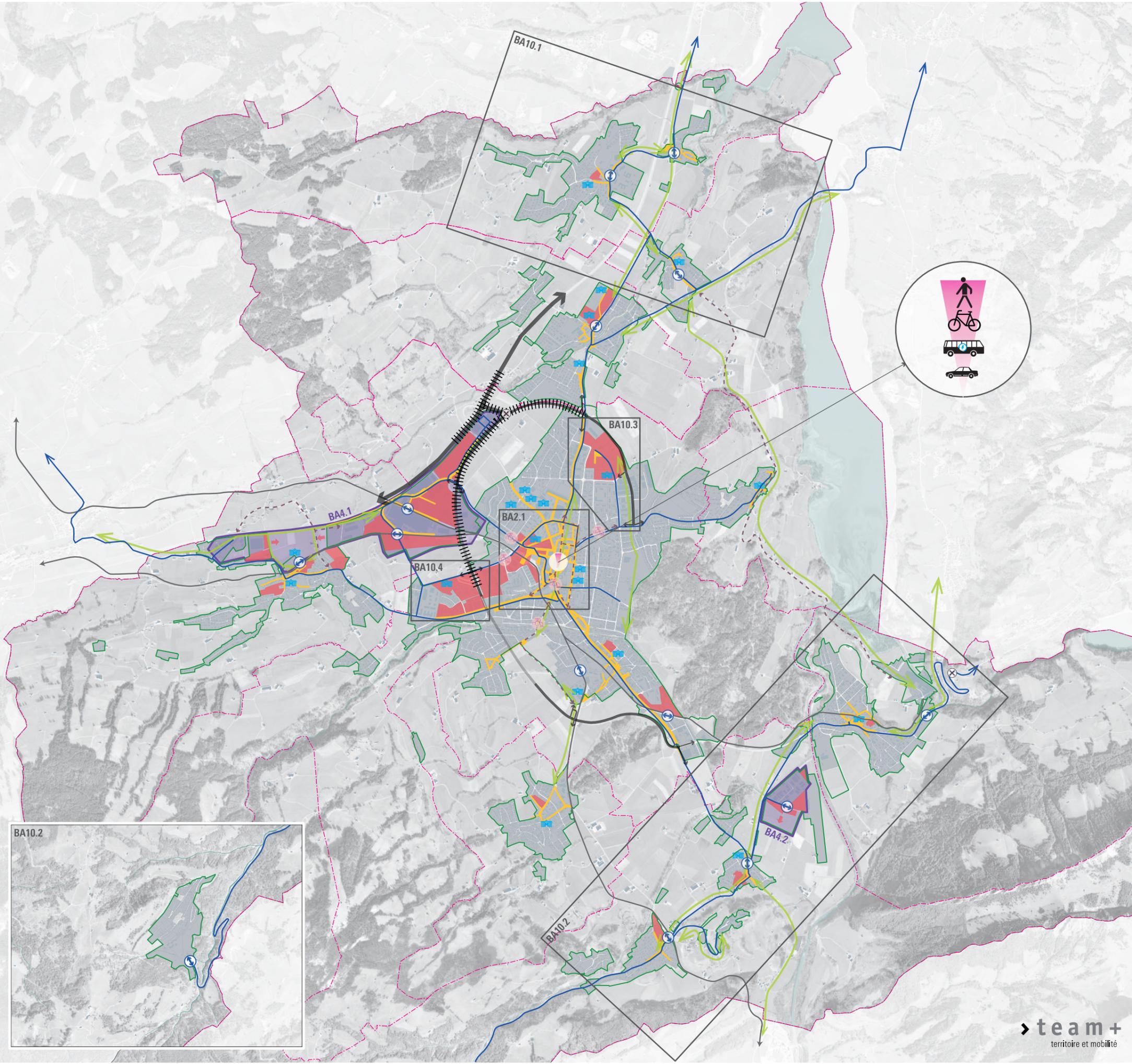
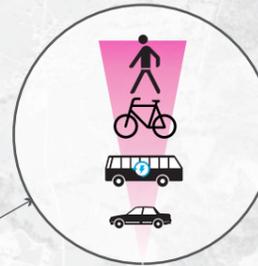
### 1.2 BESOIN D'ACTION

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale
- Réseau ferroviaire

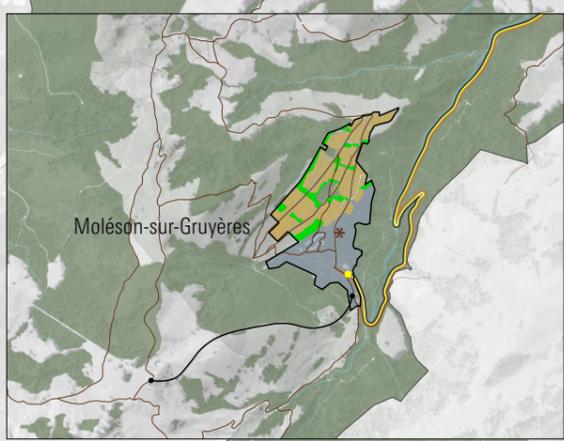
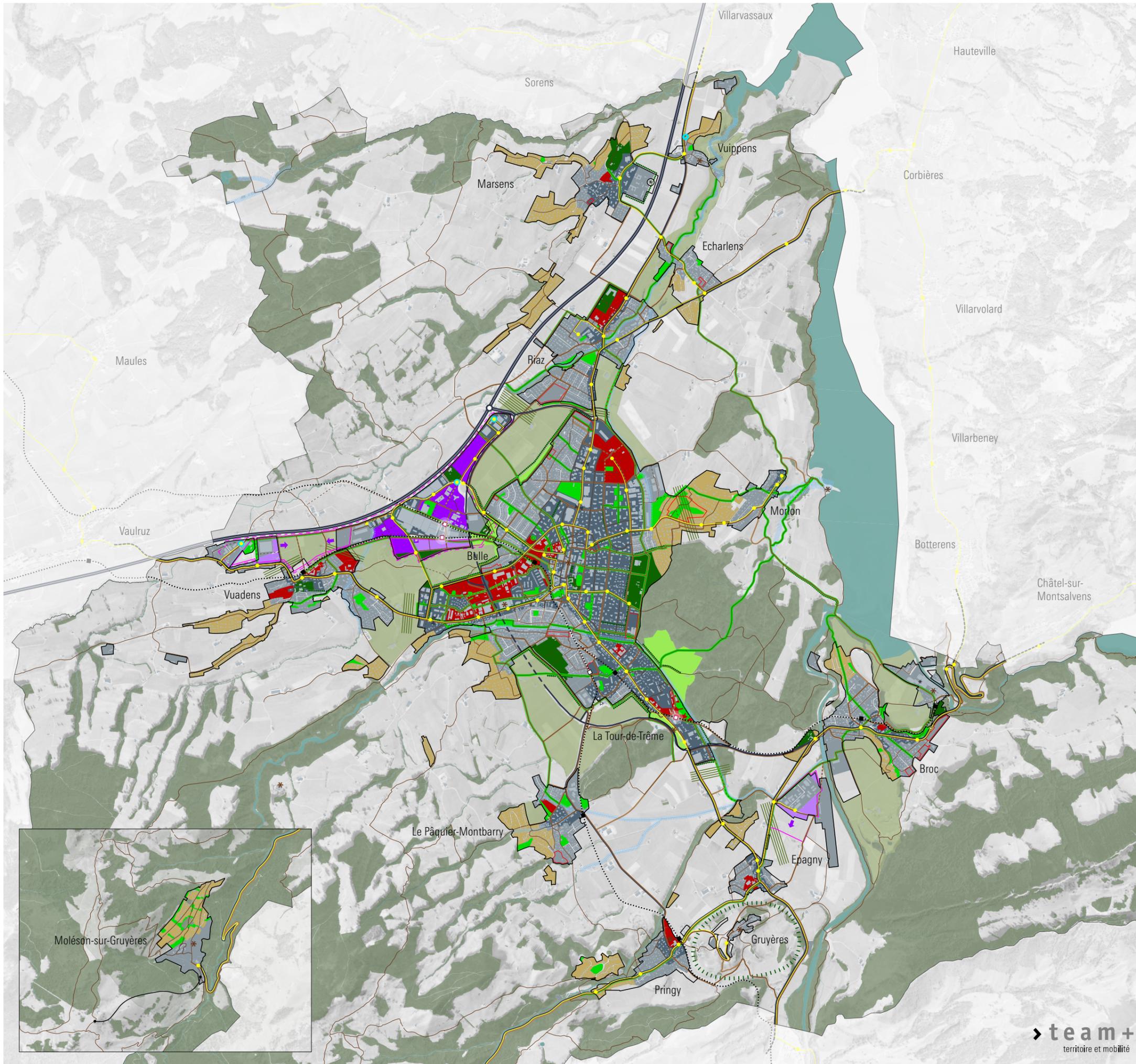
#### Axes du besoin d'action

- BA1 : S'adapter aux changements climatiques : désimperméabilisation, végétalisation, renforcement de la biodiversité
- BA2 : Améliorer la qualité des espaces publics  
BA2.1 Réaménagement du centre-ville de Bulle
- BA3 : Construire vers l'intérieur de manière dense, mixte et qualitative
- BA4 : Garantir les conditions d'accueil en emplois industriels  
BA4.1 Planchy - Les Kâ  
BA4.2 En Trême
- BA5 : Instaurer une approche multimodale de la sécurité routière  
Tâche permanente à intégrer dans tout projet  
BA5.1 Sécurisation et gestion de la jonction autoroutière et H189   
BA5.2 Assainissement des zones à accumulation d'accidents (ZAA)
- BA6 : Intensifier la mobilité piétonne au sein des secteurs urbains  
BA6.1 Sécurité du chemin de l'école
- BA7 : Rendre la mobilité cyclable intuitive et sûre  
Comblar les lacunes, sécuriser, hiérarchiser le réseau
- BA8 : Renforcer la mise en réseau des polarités  
BA8.1 Interface TP à étudier, créer ou améliorer   
BA8.2 TP routier à développer (priorisation et offre)
- BA9 : Maîtriser l'accessibilité TIM  
Gestion du stationnement, hiérarchisation du réseau (concrétisation de la vision 2030 bulloise : distribution du trafic par la route de contournement et compartimentage par poches)  
Priorisation piéton > vélo > TP > TIM, en priorité au centre-ville  
BA9.1 Gestion des itinéraires de transit indésirable   
BA9.2 Dosage du trafic motorisé en direction du centre-ville
- BA10 : Poursuivre la planification d'agglomération dans la continuité des générations précédentes  
BA10.1 Intégration des communes nord : Echarlens et Marsens  
BA10.2 Intégration des communes sud : Broc et Gruyères  
BA10.3 Coordination urbanisation-transport : Le Terraillet  
BA10.4 Coordination urbanisation-transport : La Pâla



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.3 PLAN DE SYNTHÈSE



- Paysage** voir « STRATEGIE PAYSAGE » pour la planification détaillée éléments liants
- Parc agricole d'agglomération
  - Parc agricole de proximité
  - Continuité paysagère
  - Parc urbain / parc urbain à localisation à étudier
  - Parc intégrant des équipements bâtis
  - Alignement majeur d'arbres
  - Liaison MD de caractère paysager et biologique
  - Valorisation des cours d'eau et de leurs abords
  - Écrin paysager
- Urbanisation** voir « STRATEGIE URBANISATION » pour la planification détaillée
- Territoire d'urbanisation
  - Secteur central
  - Secteur urbain
  - Site stratégique urbain
  - Site stratégique activité - légalisé / extension
  - Extension du territoire d'urbanisation pour des zones d'activités
  - Masterplan du pôle d'activités de Planchy
  - Concept urbanistique
  - Potentiel en zone à bâtir
  - Secteur à densification limitée
  - Trésor touristique
  - Projet intercommunal
  - Projet spécifique
- Mobilités douces** voir « STRATEGIE DE MOBILITE PIETONNE ET DE MOBILITE CYCLABLE » pour la planification détaillée
- Réseau cyclable quotidien - existant / lacune
  - Maillage piétonnier - existant / lacune
- Transports publics** voir « STRATEGIE TP » pour la planification détaillée
- Réseau ferroviaire
  - Gare - existante / à déplacer
  - Nouvelle gare à étudier
  - Préservation des espaces nécessaires à garantir la faisabilité des haltes
  - Liaison câblée - existante / en projet
  - Réseau de bus
  - Desserte à développer
  - Arrêt de bus
  - Terminus - recharge batteries
- Transports individuels motorisés** voir « STRATEGIE TIM » pour la planification détaillée
- Autoroute
  - Réseau cantonal principal
  - Réseau cantonal secondaire
  - Jonction autoroutière
  - Contrôle d'accès : carrefour à feux
  - Contrôle d'accès : forte modération

## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

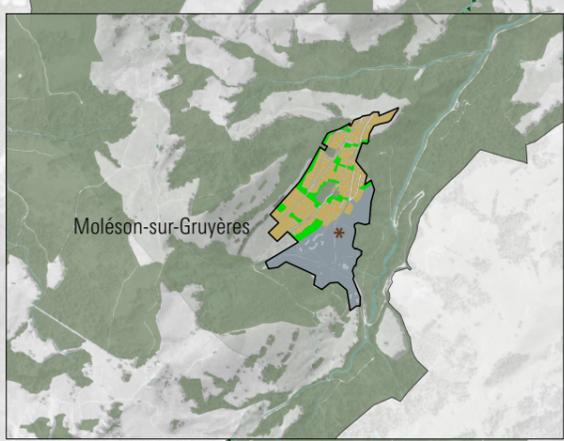
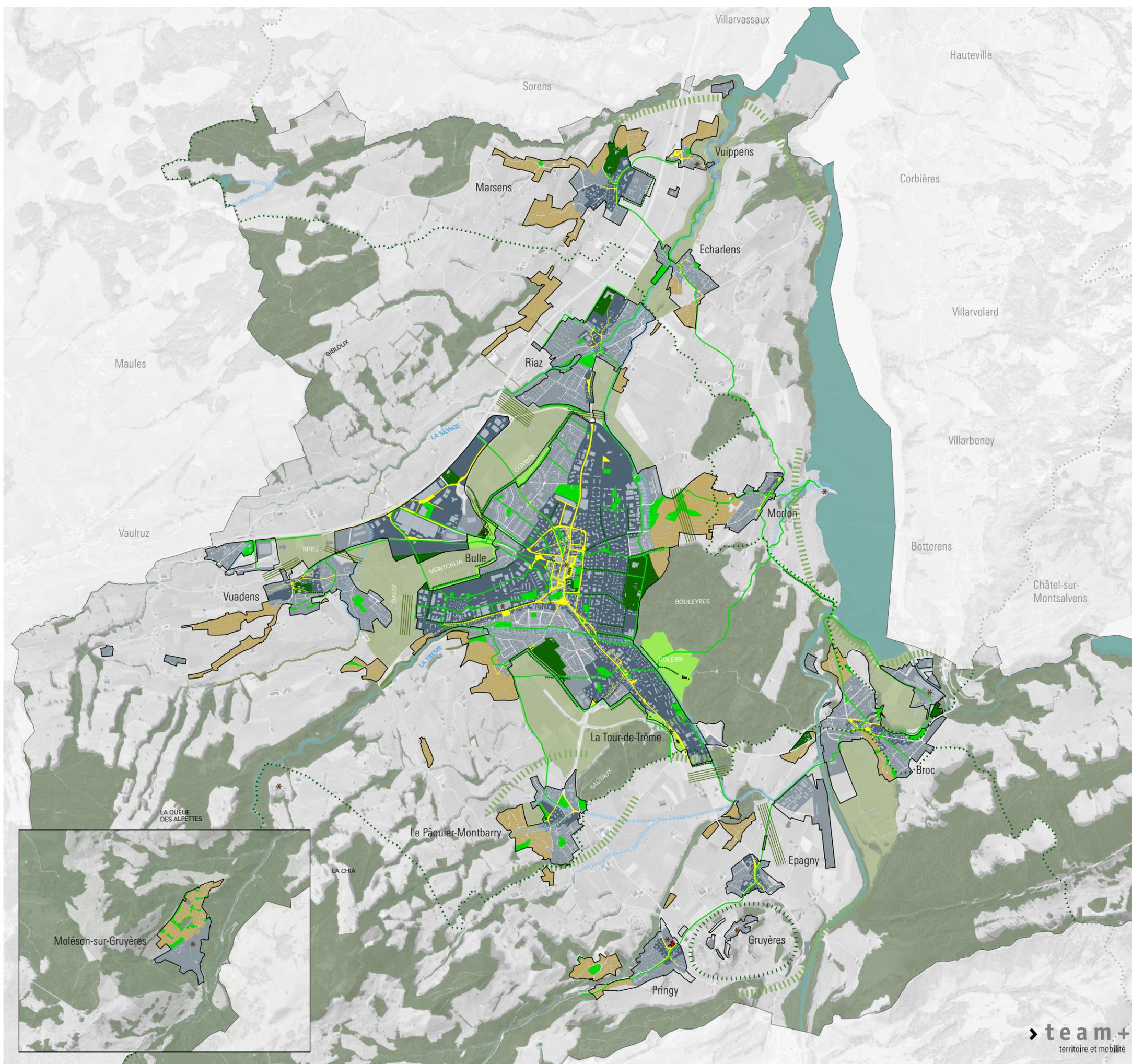
### 1.4 STRATÉGIE PAYSAGE

#### Paysage

- Parc urbain / parc urbain à localisation à étudier
- Parc intégrant des équipements bâtis
- Espace public
- Alignement majeur d'arbres
- Liaison MD de caractère paysager et biologique
- Valorisation des cours d'eau et de leurs abords
- Parc agricole d'agglomération
- Parc agricole de proximité
- Bâtiment de contact entre agriculture et urbanisation
- Continuité paysagère
- Corridor à faune
- Paysage d'importance cantonale
- Écrin paysager

#### Urbanisation

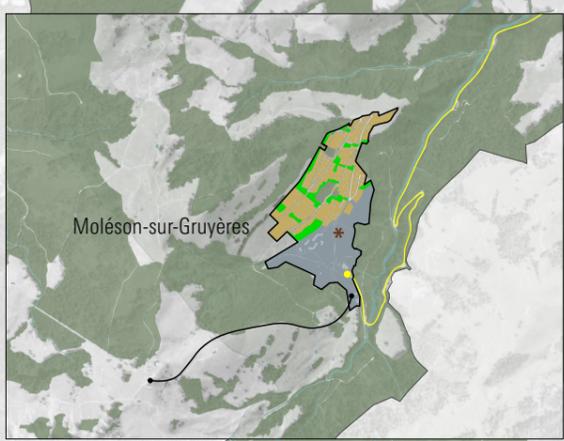
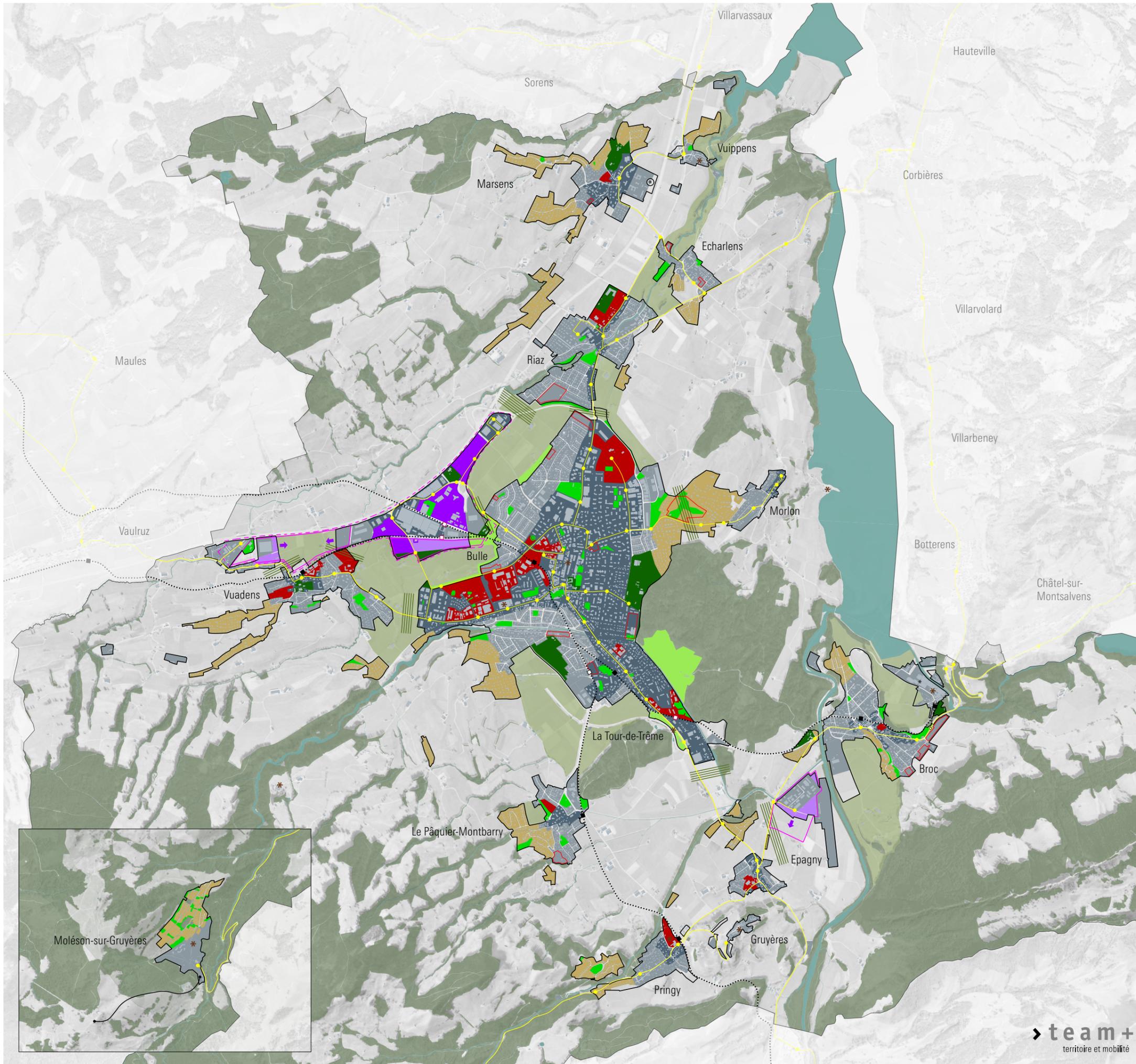
- Territoire d'urbanisation
- Secteur urbain
- Secteur central
- Extension du territoire d'urbanisation pour des zones d'activités
- Secteur à densification limitée
- Trésor touristique
- Forêt
- Berges et cours d'eau



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.5 STRATÉGIE URBANISATION

- Urbanisation**
- Territoire d'urbanisation
  - Secteur central
  - Secteur urbain
  - Site stratégique urbain
  - Site stratégique activité - légalisé / extension
  - Extension du territoire d'urbanisation pour des zones d'activités
  - Masterplan du pôle d'activités de Planchy
  - Concept urbanistique
  - Potentiel en zone à bâtir
  - Secteur à densification limitée
  - Trésor touristique
  - Projet intercommunal
  - Projet spécifique
- Paysage**
- Parc agricole d'agglomération
  - Parc agricole de proximité
  - Continuité paysagère
  - Parc urbain / parc urbain à localisation à étudier
  - Parc intégrant des équipements bâtis
- Transport public (horizon A)**
- Réseau ferroviaire
  - Gare - existante / à déplacer
  - Nouvelle gare à étudier
  - Liaison câblée - existante / en projet
  - Réseau de bus
  - Arrêt de bus
- Nature**
- Forêt
  - Cours d'eau



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6 STRATÉGIE MULTIMODALE DE TRANSPORT

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

#### Réseau de transports publics

- Gare existante / à déplacer
- Nouvelle gare à étudier *emplacement indicatif*
- Préservation des espaces nécessaires à garantir la faisabilité des haltes ferroviaires
- Arrêt de bus
- Voies ferrées RE Bulle-Berne voie normale / S Montbovon-Palézieux voie métrique
- Réseau TP urbain 15min / 30min *décarbonation du réseau*
- Réseau TP régional 30min / 60min *planification cantonale en cours de révision*
- Liaison câblée existante (Molésion) / en projet (Liabon-Fabrique) *en cours d'étude cantonale*
- Desserte à développer

#### Interfaces multimodales *planification cantonale en cours de révision*

##### Interfaces structurantes

- Interface centrale/gare (ARE type 3)
- Interface urbaine/gare (ARE type 4) existante / à créer
- Interface relais (ARE type 5, FR parcs-relais) existante / à créer
- P + bus régional ou urbain (ARE type 5, FR P+R) existante / à créer

##### Interfaces de proximité

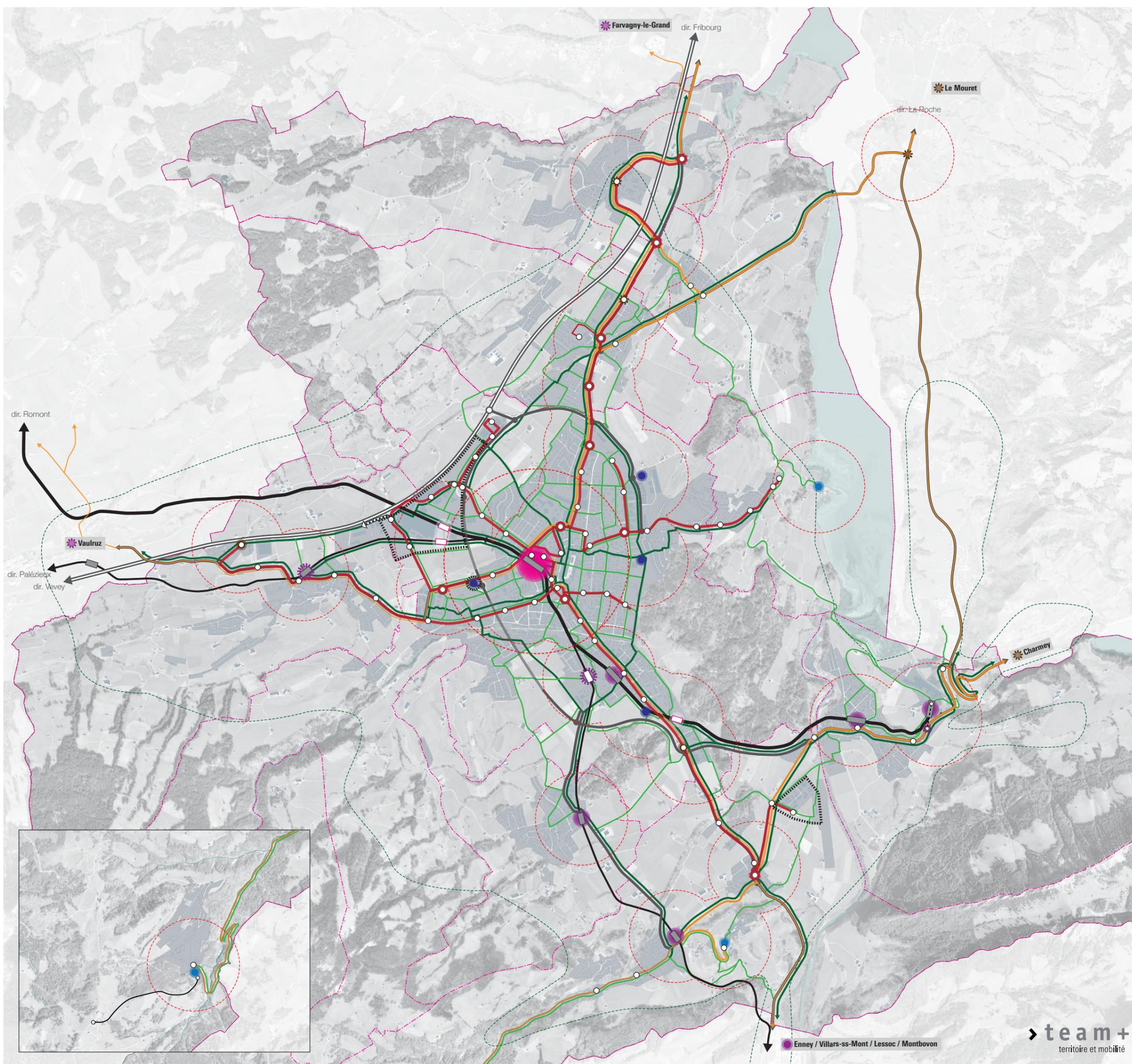
- Interface bus-bus existante / à créer
- Interface P + marche clientèle et visites
- Interface P manifestation et pics touristiques à créer
- Interface touristique existante

#### Mobilité douce *plan sectoriel vélo cantonal en cours de révision (futur plan du réseau cantonal des voies cyclables)*

- Réseau cyclable principal
- Réseau cyclable collecteur
- Rayon d'attractivité piétonne des interfaces  
1 km interface centrale et 500 m autres interfaces
- Rayon d'attractivité cyclable des interfaces gare  
15 minutes à vélo

#### Accès TIM

- Autoroute et jonction
- Routes principales et carrefours



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6.1 STRATÉGIE DE MOBILITÉ PIÉTONNE

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

#### Urbanisation (Localités / Activités / Équipements publics)

- Ville-centre
- Pôle centre
- Pôle régional
- Pôle local

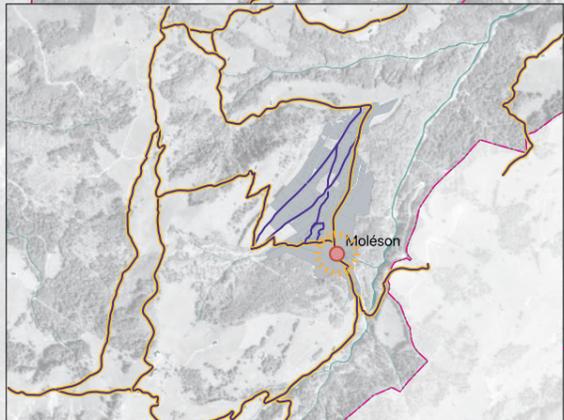
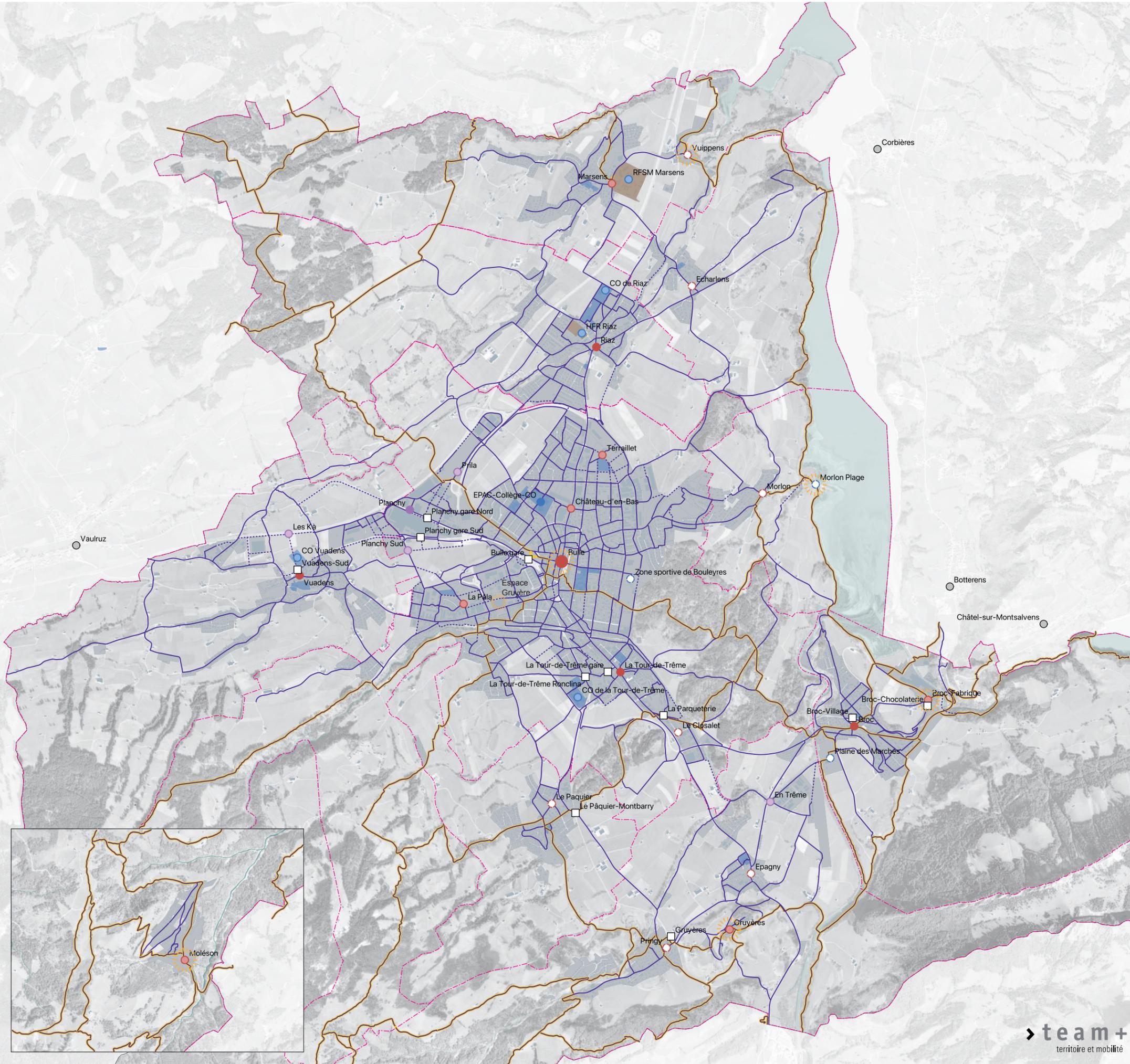
- Gare / Halte
- Pôle hors périmètre Mobul
- Pôle touristique

#### Réseau piétonnier (existant / lacune)

- Maillage structurant
- Itinéraire de randonnée pédestre
- Arrêt de bus

#### Sites à priorité piétonne

- Secteur scolaire et de formation
- Secteur hospitalier



### PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

#### 1.6.2a STRATÉGIE DE MOBILITÉ CYCLABLE POUR LA VIE QUOTIDIENNE

##### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

##### Urbanisation (Localités / Activités / Équipements publics)

- Ville-centre
- Pôle centre
- Pôle régional
- Pôle local
- Gare / Halte
- Pôle hors périmètre Mobul
- Pôle touristique

##### Réseau cyclable quotidien (existant / lacune)

Plan sectoriel vélo (PSV) cantonal en révision, réseau cyclable Mobul provisoire

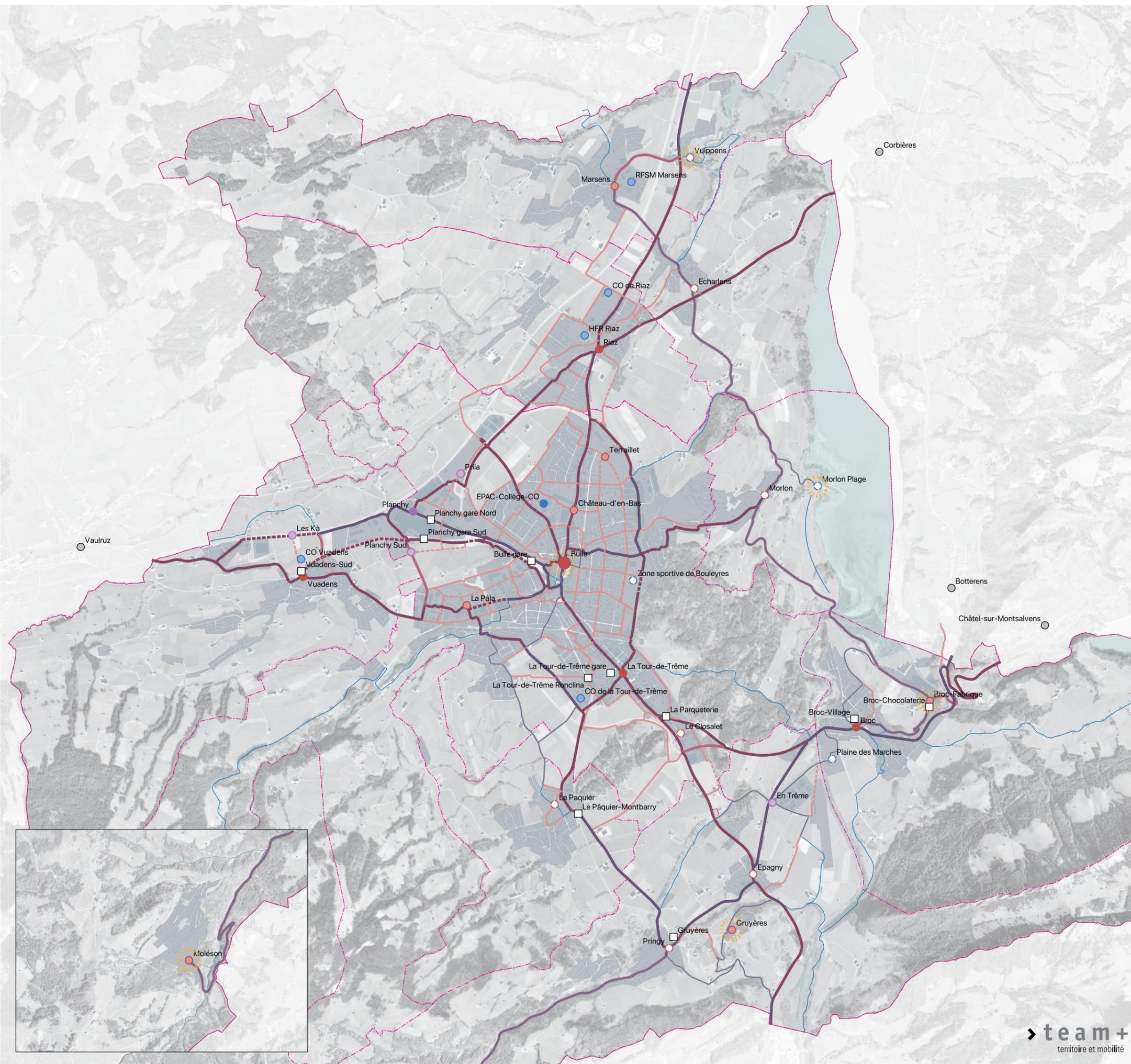
CH : terminologie Guide pratique OFROU – FR : terminologie Fribourg LMob

- CH Principal – FR Liaison
- CH Secondaire – FR Collectrice à fort trafic
- CH Secondaire – FR Collectrice à trafic moyen et faible

##### Réseau cyclable de loisirs

voir C.1.6.3B stratégie mobilité cyclable pour les loisirs pour la planification détaillée

- Réseau de randonnée à vélo



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6.2b STRATÉGIE DE MOBILITÉ CYCLABLE POUR LES LOISIRS

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

#### Urbanisation (Localités / Activités / Équipements publics)

- Ville-centre
- Pôle centre
- Pôle régional
- Pôle local
- Gare / Halte
- Pôle hors périmètre Mobul
- Pôle touristique

#### Réseau cyclable de loisirs

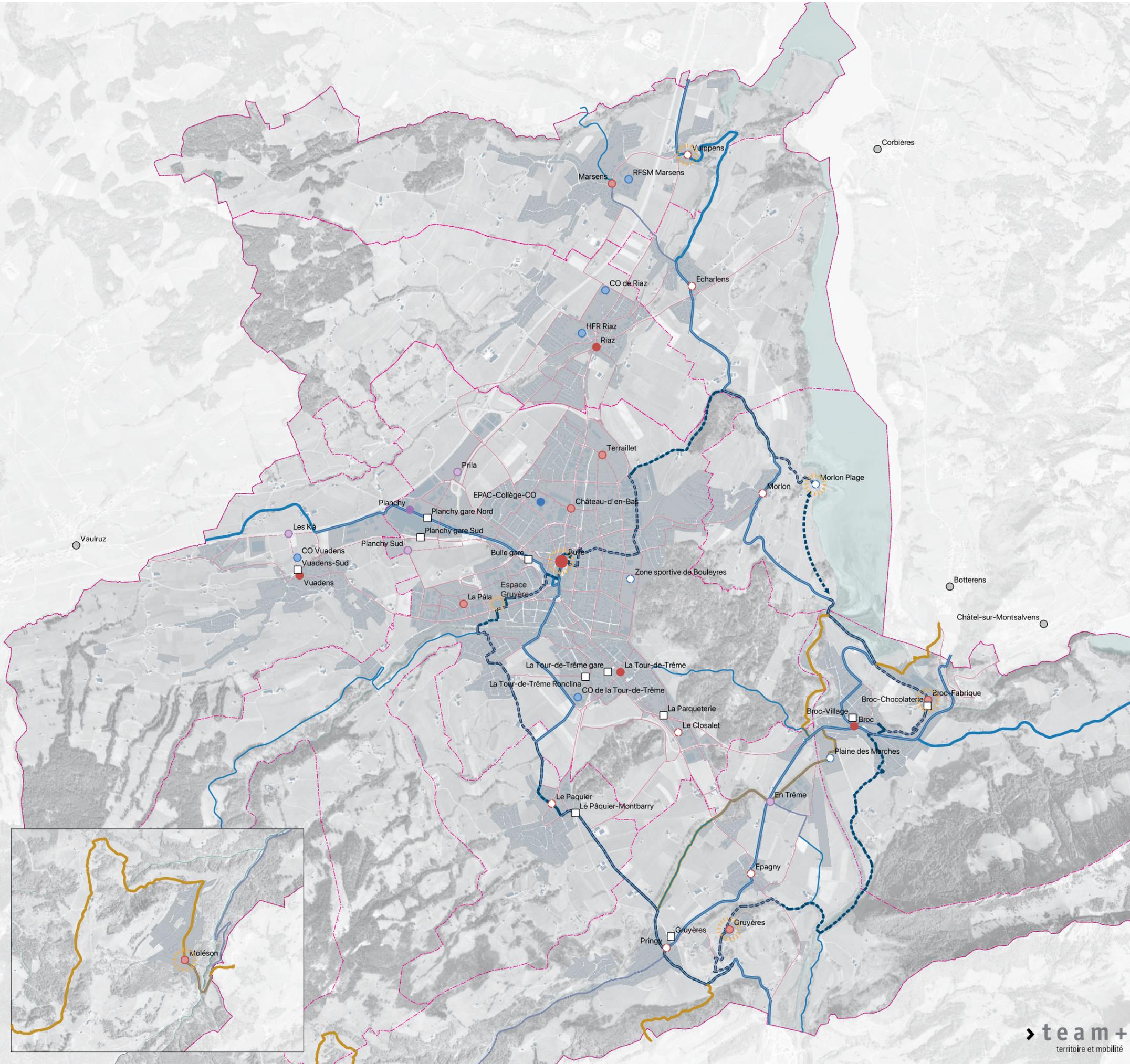
Plan sectoriel vélo (PSV) cantonal en révision, réseau cyclable Mobul provisoire

- Itinéraire balisé SuisseMobile « La Suisse à VTT »
- Itinéraire balisé SuisseMobile « La Suisse à vélo »
- Boucle « La Gruyère à vélo » (tracé indicatif)
- Autres itinéraires et liaisons de randonnée à vélo

#### Réseau cyclable quotidien (existant / lacune)

voir C.1.6.3A stratégie mobilité cyclable pour la vie quotidienne

- Réseau cyclable quotidien



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6.3 STRATÉGIE TRANSPORTS PUBLICS

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale
- /  Gare existante / à déplacer | Etude TPF en cours pour Ronclina
- Nouvelle gare à étudier | Etude cantonale pour Planchy et Parqueterie
- /  Arrêt existant / à créer ou améliorer
- Arrêt existant à supprimer
- Terminus à électrifier
- Desserte à développer | A déterminer en cohérence avec les développements des zones
- Liaison cablée existante (Molésion) / en projet (Liabon - Chocolaterie)

#### Réseau ferroviaire

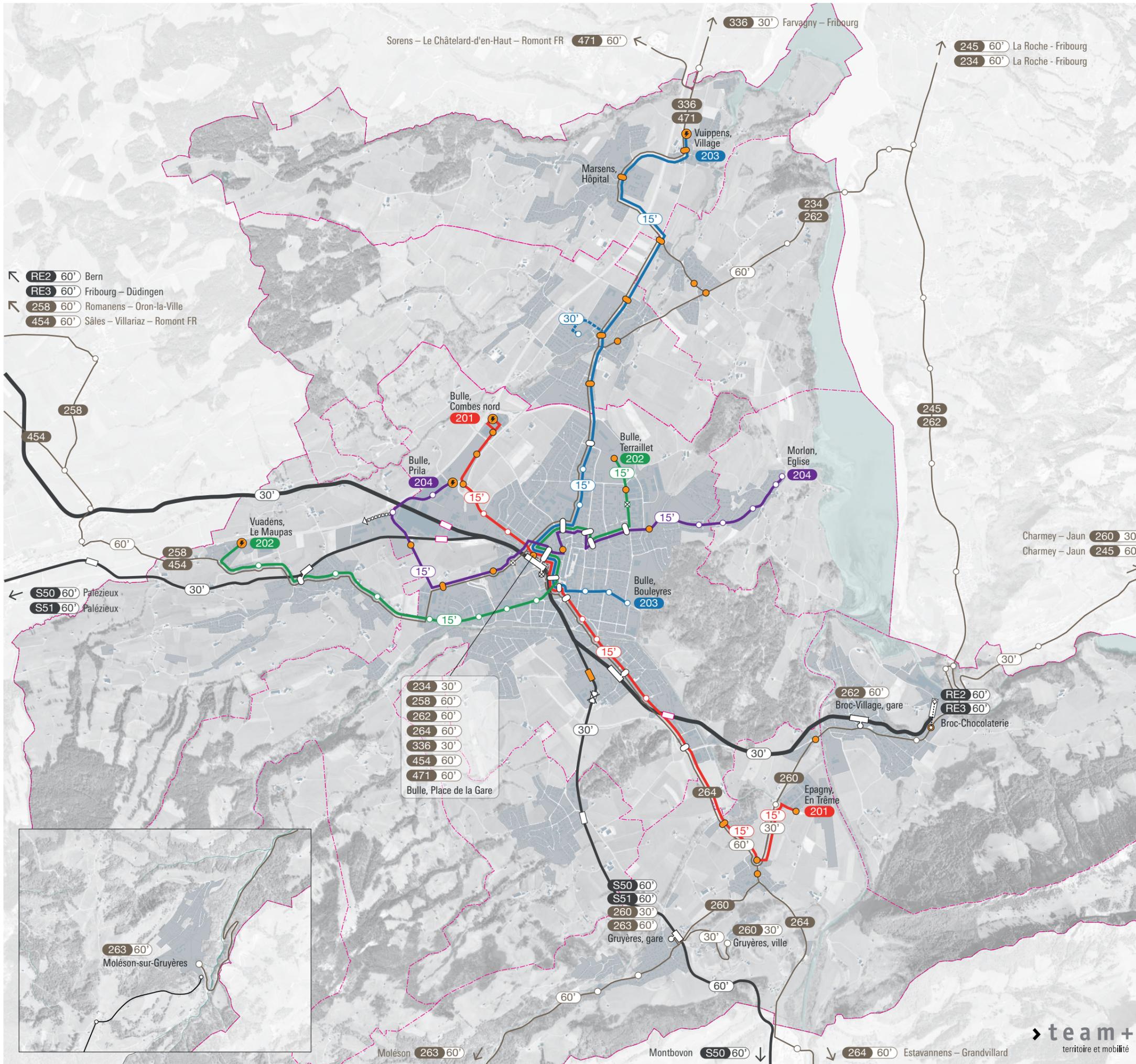
- RE2 60' Broc-Chocolaterie – Bulle – Fribourg – Bern
- RE3 60' Broc-Chocolaterie – Bulle – Fribourg – Düdingen
- S50 60' Palézieux – Bulle – Gruyères – Montbovon
- S51 60' Palézieux – Bulle – Gruyères

#### Réseau urbain | Amélioration (non précisée) de la desserte du week-end

- 201 15' Bulle, Combes nord - Epagny, En Trême
- 202 15' Vuadens, Maupas – Bulle, Terraillet
- 203 15' Bulle, Bouleyres – Vuippens, village  30' Riaz, Hôpital
- 204 15' Bulle, Prila – Morlon, Eglise

#### Réseau régional | Cadences indicatives, planification cantonale en cours de révision

- 234 60' Fribourg – La Roche – Bulle (HP 30')
- 245 60' Fribourg – La Roche – Charmey – Jaun
- 258 60' Bulle – Vaulruz – Vuisternens-dt-Romont – Oron-la-Ville
- 260 30' Gruyères – Charmey – Jaun
- 262 60' Bulle - Corbières - Broc
- 263 60' Gruyères – Molésion (HP 30')
- 264 60' Bulle – Estavannens – Grandvillard
- 336 30' Fribourg – Farvagny – Bulle
- 454 60' Bulle – Sâles – Villariaz – Romont FR (HP 30')
- 471 60' Bulle – Sorens – Le Châtelard-d'en-Haut – Romont FR



- 234 30'
- 258 60'
- 262 60'
- 264 60'
- 336 30'
- 454 60'
- 471 60'
- Bulle, Place de la Gare

- S50 60'
- S51 60'
- 260 30'
- 263 60'
- Gruyères, gare

- 260
- 260 30'
- 264
- Gruyères, ville

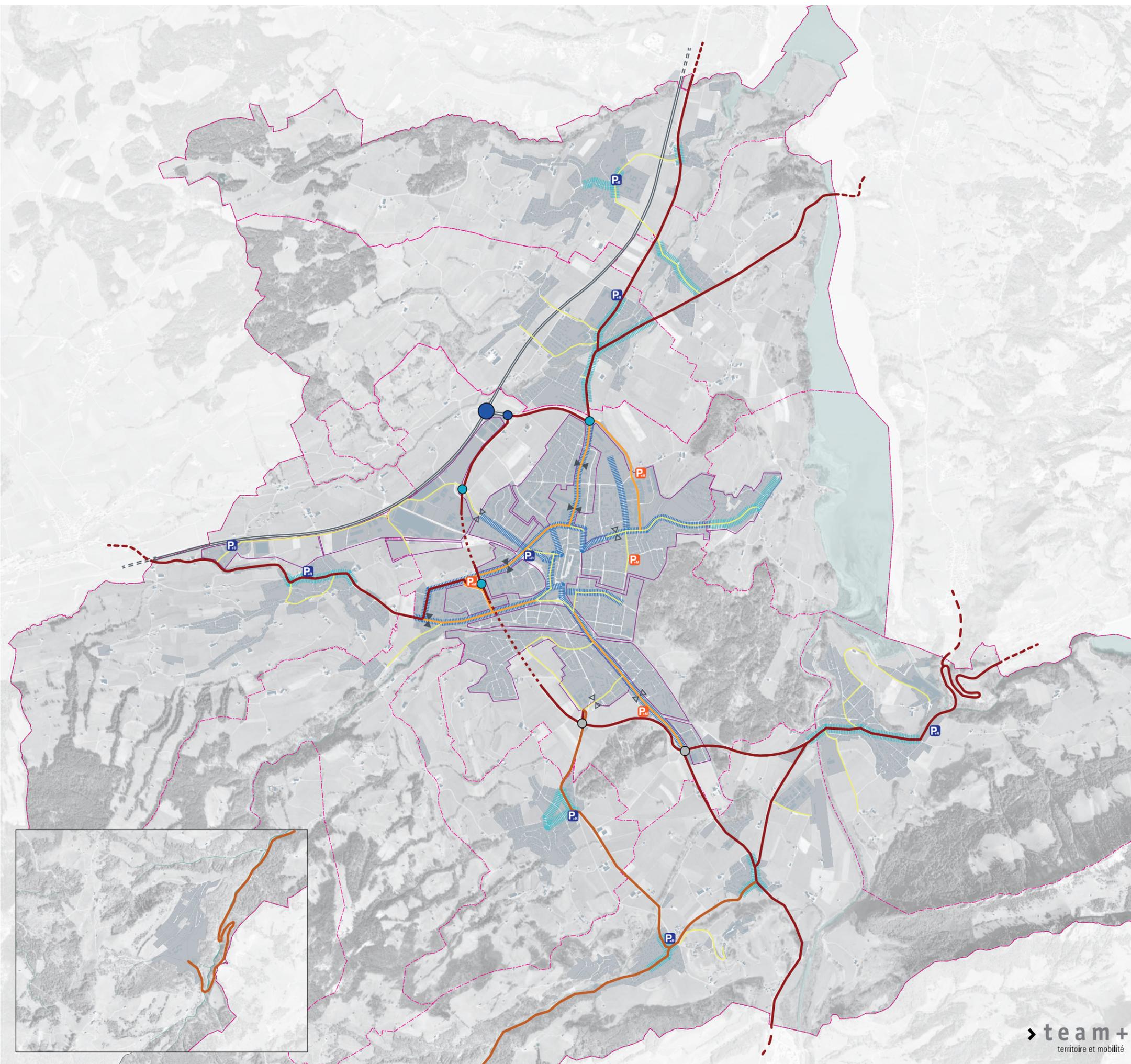
## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6.4 STRATÉGIE TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

- Autoroute
  - Réseau cantonal principal
  - Réseau cantonal secondaire
  - Réseau d'agglomération principal
  - Réseau d'agglomération collecteur
  - Sécurisation et gestion de la jonction autoroutière
  - Sécurisation et gestion des giratoires de la H189
  - Contrôle d'accès : carrefour à feux
  - Contrôle d'accès : forte modération
  - Axe du centre-ville à priorité TP
  - Traversée de village réaménagée
  - Poches d'accessibilité
  - Parking relais rail
  - Parking relais bus
  - Parking relais marche
- A : vignettes emplois | B : seulement clientèle/visites et emplois du centre historique



## PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 5<sup>e</sup> GÉNÉRATION | PA5

### 1.6.5 STRATÉGIE STATIONNEMENT

#### Légende

- Zone à bâtir 15 LAT en vigueur (selon PAL, dernière enquête publique)
- Limite communale

#### Stationnement public

Parking de taille significative (selon art. 53 RMob / art. 120 LMob)

- Parking public / privé à usage public
- Parking public / privé souterrain à usage public

#### Parking-relais

- P + rail
- P + bus

- Rayon d'attractivité piétonne  
1 km interface centrale et 500 m autres interfaces

#### Monitoring et jalonnement

- Principe d'orientation des TIM depuis le réseau structurant

- Parking / secteur public à monitorer et jalonner

- Mutualisation du stationnement  
Jalonnement « manifestation et pics d'affluence touristique »

#### Stationnement privé

Coefficients de réduction de l'offre en stationnement privé

##### Bulle

- Confort B = 20 % > état 2023 avec une part MD de 25 à 50%, les lignes urbaines 1 & 2 à 15' et la ligne 3 à 30'
- Confort B = 40 % > évolution en fonction de la desserte TP
- Confort B = 60 % > cas particuliers selon planifications locales, p.ex. masterplan Planchy
- Confort D = 70 %
- Confort D = 80 % Source : Ville de Bulle, annexe au concept de gestion du stationnement

- Vignette habitants sur domaine public Secteur bâti historique

#### Autres communes

- Selon concept de stationnement obligatoire pour toutes les communes

A terme : harmonisation de la gestion et du dimensionnement du stationnement à l'échelle de l'agglomération, dans la continuité du PDR et par analogie avec le système bullois en place en tenant compte des spécificités locales (mesure AGGLO.A.0.03)

